Code de conduite de Wihuri



WIHURI

Sommaire

Message du président du conseil d'administration 3

Code de conduite de Wihuri 4

Des principes de fonctionnement éthiques guident nos opérations 6

1. Nous respectons les droits humains et nous nous respectons les uns les autres 8
2. Nous veillons à la sécurité et au bien-être au travail 10
3. Nous nous soucions de l'environnement et de la sécurité des produits 12
4. Nous connaissons nos partenaires et les exigences du commerce 14
5. Nous livrons concurrence de manière équitable et légale 16
6. Nous traitons les données personnelles de manière appropriée 18
7. La protection de la propriété de Wihuri est la responsabilité de tous 20
8. Nous construisons la marque Wihuri par notre communication 22
9. Nous bannissons la corruption sous quelque forme que ce soit 24
10. Les cadeaux et avantages ne doivent pas influencer la prise de décision 26
11. Nous évitons les conflits d'intérêts 28

L'adhésion au Code de conduite de Wihuri est requise 30

Chez Wihuri, nous faisons ce qui est juste



Nos activités sont guidées par les valeurs de Wihuri, sur lesquelles reposent également notre réputation et notre succès à long terme.

Nous voulons offrir un environnement de travail ouvert et respectueux qui favorise le travail d'équipe, la participation et le développement personnel. Nous sommes également ouverts aux opinions et aux réflexions de nos employés et divers intervenants et nous les traitons avec respect, justice et équité.

Nous voulons être un partenaire fiable pour nos clients et les autres parties prenantes. Il est essentiel pour nous de toujours fournir des produits et services compétitifs de haute qualité, dans les délais impartis. Nous nous efforçons toujours d'adhérer aux normes éthiques les plus élevées dans toutes nos activités.

Grâce à notre innovation, nous relevons les défis posés par un monde en mutation rapide.

Nous encourageons nos employés à être proactifs et innovants. Nous apprenons de nos erreurs et des retours que nous recevons.

La rentabilité de nos activités est elle aussi importante. Nous nous efforçons d'obtenir une croissance stable et rentable à long terme pour assurer le bien-être et la réussite de nos employés, actionnaires et clients, conformément à nos valeurs et à nos pratiques commerciales responsables.

Wihuri s'engage à faire ce qui est juste et à se conformer au présent Code de conduite. La réussite de cet engagement passe par chacun d'entre nous. Wihuri ne peut agir de manière responsable et éthique sans que ses employés et les parties qui agissent en son nom ne mettent en pratique les valeurs et la culture de Wihuri, qui consiste à faire ce qui est juste.

Merci pour votre implication dans cette aventure, pour rendre Wihuri toujours meilleure !

Antti Aarnio-Wihuri
Président du conseil d'administration du groupe Wihuri

Code de conduite de Wihuri

Wihuri applique des pratiques commerciales responsables, dans le respect des autres. Nous nous conformons toujours aux lois et règlementations en vigueur, à notre Code de conduite fondé sur des valeurs et aux politiques de Wihuri.

Notre Code de conduite décrit les principes qui nous permettent de faire ce qui est juste : comment nous agissons de manière éthiquement durable.

Les violations du Code de conduite font l'objet d'une enquête et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires internes. Les activités illégales sont signalées aux autorités.

Le Code de conduite s'applique à toutes les sociétés du groupe Wihuri, à l'exception de Winpak Ltd et de ses filiales.

Le Code de conduite s'applique à tous les employés de Wihuri, aux PDG, aux membres du conseil d'administration et aux autres personnes agissant au nom ou pour le compte de Wihuri. Le Conseil d'administration de Wihuri Oy a approuvé le Code de conduite en octobre 2026. Il est réexaminé lorsque cela est nécessaire et, dans tous les cas, au moins une fois tous les trois ans.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter le Code de conduite de Wihuri pour les fournisseurs.

Nos activités sont guidées par notre objectif de faire des choix éthiquement durables.

Notre réputation de partenaire, fournisseur, client et employeur fiable est renforcée lorsque nous faisons ce qui est juste.

- Vous trouverez de plus amples informations sur le signalement mauvais comportements et des préoccupations éthiques aux pages 30-31.
- N'oubliez pas de compléter le module de E-learning du Code de conduite sur l'intranet.

Les activités de Wihuri sont basées sur les valeurs qui définissent notre engagement envers nos clients, employés, actionnaires et autres parties prenantes.

Les valeurs de Wihuri

Fiabilité – Nous traitons nos clients de manière équitable, car la confiance est le pilier de nos relations.

D'esprit – Nous œuvrons sans relâche au respect et à l'ouverture d'esprit au sein même de l'environnement de travail de Wihuri.

Innovation – Nous apportons des solutions aux problèmes d'un monde qui évolue rapidement en développant nos processus internes et externes.

Rentabilité – Nous travaillons à la réalisation d'une croissance des bénéfices à long terme afin d'assurer la prospérité et le bien-être du groupe.

Notre Code de conduite guide nos activités

En tant qu'employé de Wihuri, nous vous demandons de respecter ces principes éthiques :

- Familiarisez-vous avec le Code de conduite et suivez-le attentivement.
- Signalez sans délai toute violation du Code de conduite et tout autre comportement inapproprié que vous constatez.
- Si nécessaire, demandez l'aide de votre supérieur ou du service juridique de Wihuri.

Il appartient aux supérieurs hiérarchiques de veiller au respect du Code de Conduite. En tant que manager, on attend de vous que :

- Vous donniez l'exemple.
- Vous communiquiez à votre équipe le présent Code de conduite et les autres directives et politiques de Wihuri.
- Vous vous assuriez que chaque membre de l'équipe comprend ce que ces principes et directives signifient dans la pratique.
- Vous écoutiez les préoccupations des membres de votre équipe, prenez-les au sérieux et maintenez une atmosphère ouverte et honnête dans laquelle vos collaborateurs n'hésitent pas à parler de leurs préoccupations éthiques.
- Vous aidiez les membres de votre équipe à suivre les lignes directrices et les politiques.
- Vous veilliez à ce que tout soupçon de mauvaise conduite soit signalé conformément à ces directives.

Réfléchissez avant d'agir.

- **L'action est-elle légale ?**
- **Est-elle conforme à notre Code de conduite ?**
- **Est-elle responsable, en général, est-elle la bonne chose à faire ?**
- **Cette conduite serait-elle préjudiciable à Wihuri si elle était rendue publique ?**





1. Nous respectons les droits humains et nous nous respectons les uns les autres

Chez Wihuri, nous respectons les droits humains et traitons chaque personne avec dignité, équité et respect. Les droits humains appartiennent à toutes et à tous, et nous ne tolérons aucun acte ni comportement portant atteinte aux droits, à la sécurité ou au bien-être des personnes.

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail respectueux, sûr et inclusif, dans lequel les personnes sont traitées sur un pied d'égalité et bénéficient des mêmes possibilités en fonction de leur professionnalisme et de leurs compétences. En tant qu'employeur, nous nous engageons à rémunérer équitablement notre personnel.

Wihuri ne tolère aucune discrimination, aucun harcèlement, aucune intimidation, aucune menace, aucune violence physique ou psychologique, ni aucun autre comportement inapproprié. Toute forme de harcèlement sexuel ou autre, d'insulte ou de maltraitance est strictement interdite.

Nous respectons les droits fondamentaux au travail, notamment la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Wihuri n'accepte dans ses activités ni le travail des enfants, ni le travail forcé, ni la traite des êtres humains, ni aucune autre forme d'esclavage moderne. Nous nous engageons également à prévenir de telles pratiques

dans nos chaînes d'approvisionnement et nos relations commerciales. Nos engagements en matière de droits humains sont guidés par des normes reconnues à l'échelle internationale, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits humains et les normes du travail conformément aux valeurs et aux exigences de Wihuri. Nos fournisseurs sont tenus de respecter le Code de conduite de Wihuri pour les fournisseurs.

Pour agir de manière juste :

- Je traite toujours les autres avec respect, même si je ne suis pas d'accord avec eux.
- Je porte attention aux personnes qui m'entourent, par exemple en étant attentif au langage que je choisis d'utiliser et à la façon dont je me comporte. Les gens peuvent avoir un sens de l'humour différent.
- Je ne fais aucune discrimination à l'égard de quiconque sur la base de l'âge, de l'origine ethnique, du lieu de naissance, du sexe, de l'orientation sexuelle, des convictions politiques ou religieuses, du statut social ou du lieu d'origine.
- J'interviens toujours si j'observe un comportement discriminatoire ou inapproprié.
- Je n'intimide ni n'humilie les autres, ni verbalement ni physiquement.
- Je prends en compte l'impact de mon travail sur les personnes, y compris les travailleuses et travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement et de valeur.

“Nous traitons les autres avec respect.”

2. Nous veillons à la sécurité et au bien-être au travail

Des employés en bonne santé sont une condition préalable à notre réussite et un environnement de travail sûr est la base du bien-être au travail.

La sécurité est une priorité dans toutes nos opérations. Nous sommes toutes et tous responsables de la sécurité sur notre lieu de travail et de la prévention des accidents.

Chez Wihuri, un seul accident du travail est déjà un accident de trop. La consommation de substances nocives n'est pas autorisée dans l'environnement de travail de Wihuri et le personnel ne doit pas être sous l'influence de substances nocives.

Nos partenaires doivent également connaître et respecter les directives et pratiques appropriées en matière de sécurité au travail.

Nous n'hésitons pas à aborder tous les problèmes et à prendre des mesures correctives si nous avons connaissance de risques pour la sécurité ou de comportements dangereux.

Grâce à un bon leadership, nous nous assurons que les conditions de travail favorisent et maintiennent le bien-être. Nous veillons à ce que les exigences professionnelles et la charge de travail soient raisonnables, que le travail permette le développement personnel et que chacun dispose de ressources suffisantes pour effectuer son travail.

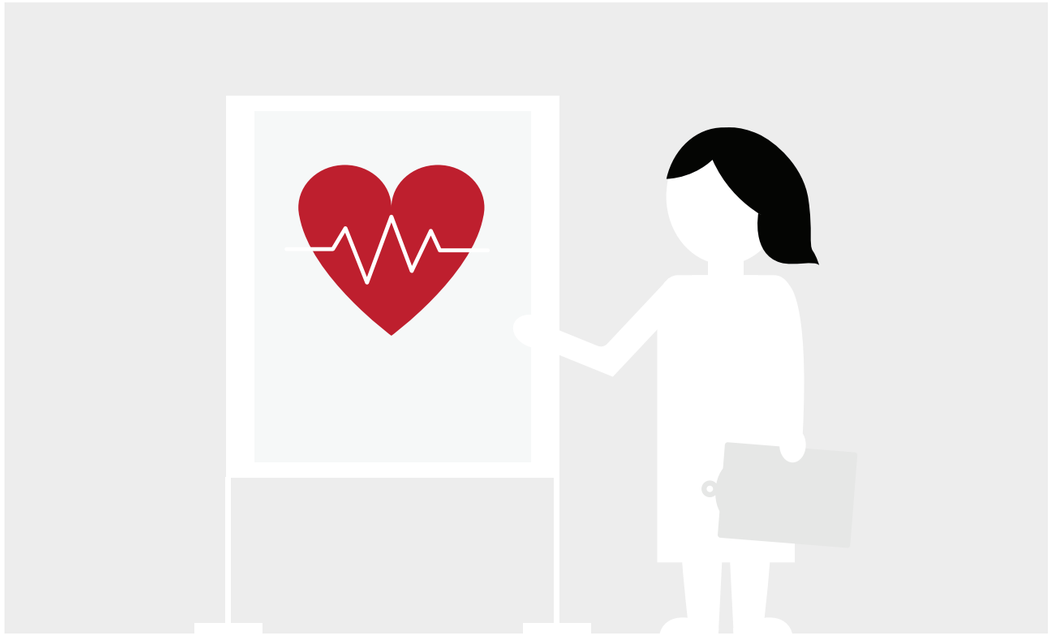

“La sécurité au travail est la responsabilité de chacun.”

Pour agir de manière juste :

- Je donne le bon exemple en travaillant de manière saine et sûre.
- Je connais et comprends les consignes de sécurité et je les respecte.
- Je pense à porter les équipements de protection appropriés.
- Je ne retire jamais les dispositifs de protection ou les interrupteurs de sécurité des machines et je ne contourne jamais leurs limites de sécurité.
- Je ne pars jamais du principe que quelqu'un d'autre a déjà signalé les risques ou les préoccupations.
- J'interviens si je constate un travail ou un comportement dangereux.
- Je favorise mon propre bien-être ainsi que celui de mes collègues et de mon équipe.



3. Nous nous soucions de l'environnement et de la sécurité des produits

Nos produits sont sûrs pour les personnes et pour l'environnement. La protection de l'environnement est prise en compte dans toutes nos décisions commerciales.

Notre gestion de la qualité garantit la sécurité de nos produits par une conception, une certification, un contrôle et une amélioration continue systématiques. Nos employés qualifiés surveillent et développent régulièrement notre système de qualité, et notre système est certifié par un tiers.

Nous nous efforçons de réduire les atteintes à l'environnement. Nous réduisons les déchets et les émissions et utilisons efficacement les ressources à toutes les étapes du processus de production.

Nous valorisons les sous-produits de notre production en les utilisant comme matériaux ou pour produire de l'énergie.

« Chaque choix au quotidien. »

Pour agir de manière juste :

- Je manipule les produits chimiques et les déchets avec soin et conformément aux instructions.
- Je signale sans délai les accidents et je prends des mesures pour limiter les dommages qui se sont produits.
- Je signale les risques qui, s'ils se concrétisent, pourraient causer des dommages aux personnes ou à l'environnement.
- Je respecte les consignes d'hygiène.
- Je m'assure que les rapports sur la sécurité des produits sont à jour.
- Je partage les bonnes pratiques avec les autres.
- J'évite le gaspillage ; j'utilise efficacement les matériaux, l'énergie et l'eau.
- Je ne crée pas de désordre. Un environnement propre réduit les déchets et constitue un lieu de travail plus sûr.
- Je ne prends pas de raccourcis, je veille à la qualité du travail.

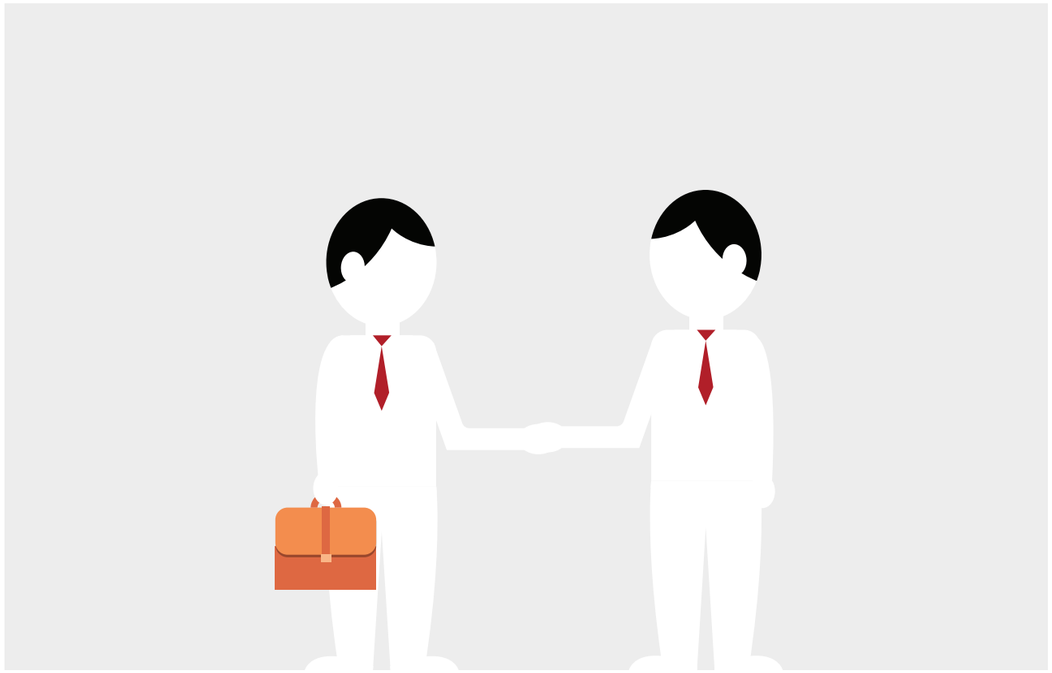

4. Nous connaissons nos partenaires et les exigences du commerce

Il est essentiel pour nous de mener nos activités conformément aux lois et règlementations en vigueur en matière de conformité commerciale dans tous les pays dans lesquels nous opérons, et nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

Nous nous conformons également aux embargos, sanctions et autres réglementations en vigueur en matière d'importation et d'exportation. La connaissance de nos partenaires commerciaux est une condition préalable à la conformité des opérations.

Wihuri n'est pas impliquée dans le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme ou des activités militaires ou criminelles de quelque manière que ce soit.

Nous veillons à ce que nos fournisseurs répondent aux exigences de Wihuri et s'engagent à respecter le Code de conduite de Wihuri pour les fournisseurs.

Pour agir de manière juste :

- Je connais mon partenaire commercial, je fais mes choix en parfaite connaissance et accord des règles selon le processus interne de Wihuri.
- Je fais particulièrement attention lorsqu'une transaction commerciale implique des pays sous embargo ou sous sanction.
- Je n'accepte pas les paiements en espèces (ne s'applique pas aux paiements standard chez Wihuri Express) ni les modalités de paiement qui semblent inhabituelles, comme de multiples étapes intermédiaires.

“Nous travaillons uniquement avec des partenaires fiables.”

5. Nous livrons concurrence de manière équitable et légale

Notre avantage concurrentiel réside dans la qualité de nos produits et services, et non dans des pratiques déloyales.

Nous respectons les droits de nos clients, fournisseurs et concurrents en livrant concurrence de manière équitable et éthique. Nous respectons toujours les lois applicables en matière de concurrence. Nous n'utilisons pas abusivement les secrets commerciaux ou autres informations confidentielles d'autrui.

La loi interdit les accords et pratiques qui restreignent la concurrence. Nous ne nous engageons dans aucune activité visant à restreindre ou à fausser la concurrence ou pouvant avoir un tel effet.

Assurez-vous d'avoir suivi la formation antitrust de Wihuri si vous êtes tenu de le faire.

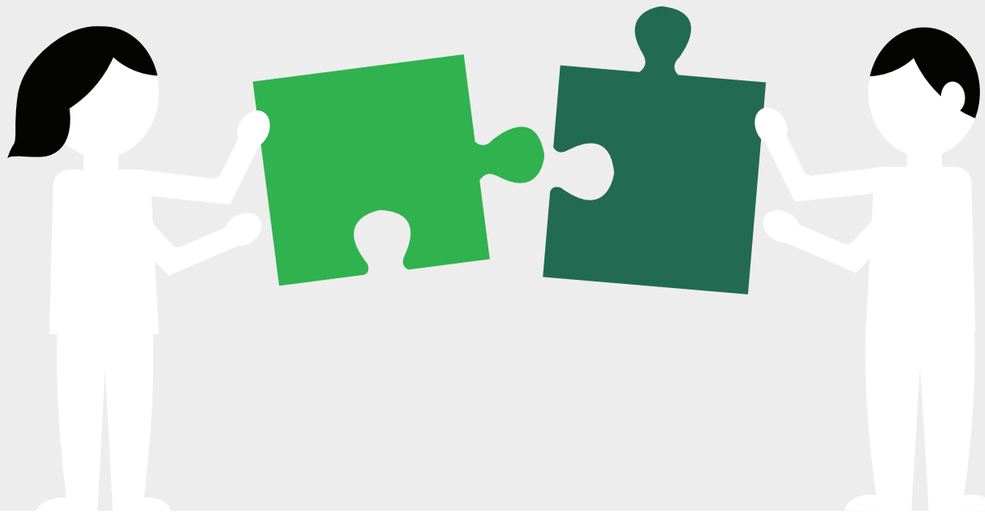

> **“C'est à travers une concurrence loyale que nous menons nos activités.”**

Pour agir de manière juste :

- Lorsque je sélectionne des fournisseurs de biens ou de services, je fournis les mêmes informations et instructions à chaque candidat.
- Je suis particulièrement attentif aux accords de distribution, car ils peuvent comporter des dispositions difficiles à respecter en terme de droit de la concurrence. Je m'adresse au département juridique de Wihuri si nécessaire.
- Je ne discute pas et ne m'accorde pas avec des concurrents, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers (par exemple, des associations professionnelles) sur des questions commerciales - en particulier sur les prix, les coûts, les volumes de production ou d'autres informations confidentielles. Je refuse une telle discussion si quelqu'un d'autre en prend l'initiative.
- Je m'assure d'avoir un motif et un objectif clair et légitime pour contacter les concurrents.
- J'évite les conversations négatives avec les clients au sujet des concurrents.

6. Nous traitons les données personnelles de manière appropriée

Nous protégeons et traitons les données personnelles conformément à la loi et uniquement à des fins autorisées et légales. Les données personnelles englobent toutes les informations qui peuvent être utilisées pour identifier un individu directement ou indirectement.

Les données personnelles sont utilisées uniquement comme prévu et quand cela est nécessaire.

Le traitement des données personnelles est toujours confidentiel et nous respectons le droit à la vie privée de chacun. Chacun d'entre nous doit comprendre quel type de traitement de données personnelles notre activité professionnelle implique. Conformément à nos politiques, nous protégeons les données personnelles contre le vol, les dommages, la perte et l'utilisation abusive. Nous supprimerons les données qui ne sont plus nécessaires.



Pour agir de manière juste :

- Je veille à ce que mon organisation traite uniquement les données personnelles réellement nécessaires à l'exécution des tâches professionnelles. J'évite de collecter des informations inutiles.
- J'agis conformément aux principes de Wihuri en matière de sécurité et de protection de la vie privée, tels qu'ils sont définis dans la politique de confidentialité de Wihuri et dans la formation à la sécurité disponible sur l'intranet. Je signale sans délai toute anomalie.
- Je ne stocke pas les données personnelles plus longtemps que nécessaire, et je veille à la suppression correcte des données.
- Je ne communique pas de données à caractère personnel à d'autres personnes, pas même à une ou un collègue, sauf si ces données lui sont nécessaires pour exercer ses fonctions.

“Ne traiter que les données personnelles qui sont nécessaires.”



7. La protection de la propriété de Wihuri est la responsabilité de tous

Les biens de Wihuri, tels que les espèces et les autres actifs matériels ou immatériels, doivent être utilisés correctement et doivent toujours être sécurisés. Il est également important de comprendre que les résultats du travail des employés de Wihuri sont la propriété de Wihuri.

Les biens de Wihuri ne peuvent être utilisés qu'au profit de Wihuri et de son activité.

Les informations confidentielles de Wihuri ne peuvent être divulguées ou utilisées pour un bénéfice personnel pendant ou après la période d'emploi.

Les informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, des informations non publiques sur les équipements, les prix, les ventes, le résultat d'exploitation, les marchés, les clients et les autres partenaires. Les informations relatives à la fabrication ou à la recherche et au développement et les chiffres communiqués en interne sont tout aussi confidentielles. Les informations confidentielles de Wihuri doivent être protégées.

Afin de protéger les actifs incorporels de Wihuri, nous utilisons uniquement les outils et systèmes approuvés par Wihuri. Lors de l'acquisition de nouveaux systèmes, nous nous assurons que les solutions proposées par nos partenaires répondent aux exigences de Wihuri en matière de sécurité de l'information ainsi qu'à ses autres exigences.

“Assurez-vous que les informations confidentielles ne sortent pas de l'entreprise.”

Pour agir de manière juste :

- Je prends soin de mes équipements de travail.
- Je vérifie soigneusement les factures dont je suis responsable et je m'assure qu'elles sont correctes.
- Je respecte nos règles en matière de voyages, nos politiques d'approbation et nos directives en matière de dépenses.
- Je m'assure que tous les paiements sont toujours effectués sur la base d'une facture correcte.
- Je ne mélange pas les biens personnels et les biens de Wihuri, même temporairement.
- Je n'utilise pas les efforts ou le temps de mes collègues pour mes besoins personnels.
- Dans mon travail, j'utilise uniquement les outils et systèmes approuvés par Wihuri. Je respecte les consignes relatives à leur utilisation, y compris les lignes directrices de Wihuri concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle. J'évalue soigneusement tout contenu généré par l'intelligence artificielle avant de l'utiliser.



8. Nous construisons la marque Wihuri par notre communication

La marque Wihuri se construit notamment à travers notre manière d'agir et de communiquer dans les situations du quotidien. Il appartient à chacune et chacun d'entre nous de veiller à ce que notre communication soit professionnelle et respectueuse, soutienne nos objectifs communs et renforce la marque Wihuri.

Nous traitons chaque personne avec respect et nous parlons de Wihuri et de nos parties prenantes sur un ton positif. Dans notre communication interne, nous échangeons avec nos collègues de manière claire, appropriée et courtoise.

La compétence de notre personnel renforce également l'image de Wihuri sur les réseaux sociaux. Nous communiquons sur les réseaux sociaux dans le respect de la loi, des règles de savoir-vivre, des principes éthiques et des autres lignes directrices internes de Wihuri. Nous ne participons pas à des discussions susceptibles d'être offensantes, discriminatoires ou autrement inappropriées, nous ne partageons pas d'informations confidentielles et nous ne publions aucun autre contenu susceptible de nuire à Wihuri.

Seules les personnes désignées sont autorisées à faire des déclarations officielles au nom de Wihuri auprès des médias ou d'autres parties prenantes.

“Notre manière de communiquer façonne la perception de Wihuri.”

Pour agir de manière juste :

- Je communique de manière professionnelle et courtoise, car mes propres actions influencent la perception de Wihuri. Je parle de mon travail et de Wihuri avec discernement et sur un ton positif. J'évite également de participer à des discussions négatives concernant d'autres entreprises.
- Lorsque je publie du contenu lié à mon travail, je garde à l'esprit que je représente Wihuri sur les réseaux sociaux, aussi bien pendant mon temps de travail que pendant mon temps libre. Je n'aborde pas de questions confidentielles ou internes à l'entreprise sur les réseaux sociaux et je ne publie aucun contenu susceptible de nuire à Wihuri ou de donner une impression trompeuse de ses activités.
- Dans mes communications, je respecte les lignes directrices de Wihuri relatives aux réseaux sociaux ainsi que les autres lignes directrices concernant la communication et la marque. Si nécessaire, je demande conseil à mon supérieur ou au service Marketing ou Communication.



9. Nous bannissons la corruption sous quelque forme que ce soit

La corruption désigne l'abus de pouvoir à des fins personnelles ou commerciales.

Les formes courantes de corruption comprennent l'octroi et la prise d'avantages inappropriés, les conflits d'intérêts et le favoritisme. La corruption peut impliquer, par exemple, des paiements indus, tels que des honoraires surévalués, des remboursements de frais, ou des propositions inappropriées de dons ou de parrainage.

Les pots-de-vin sont la forme la plus courante de corruption.

Toute forme de corruption est strictement interdite et ne doit intervenir dans aucune activité commerciale menée par Wihuri.

“Nos comptes et rapports sont transparents et précis.”

Pour agir de manière juste :

- Je veille à ce que tous les documents comptables, les reçus et les comptes de Wihuri décrivent avec exactitude et honnêteté la qualité des transactions et l'utilisation des actifs de la société.
- Je m'assure également que toutes les transactions effectuées au nom de Wihuri sont correctement documentées, conformément aux principes internes de Wihuri.
- Je ne donnerai pas, ne paierai pas, n'offrirai pas, ne promettrai pas ou n'autoriserai pas quelqu'un d'autre à payer des pots de vin ou autre paiement illégitime ou toute autre chose de valeur pour encourager quelqu'un à abuser de sa position ou à obtenir un avantage inapproprié pour Wihuri ou moi-même.

10. Les cadeaux et avantages ne doivent pas influencer la prise de décision

Dans le monde des affaires, les différents cadeaux et marques d'hospitalité peuvent faire partie des activités normales liées au développement et au maintien des relations commerciales.

Toutefois, il est strictement interdit d'accepter, de donner ou de promettre des cadeaux ou tout autre service s'ils peuvent influencer ou même sembler influencer les actions ou la prise de décision du destinataire.

Les cadeaux et les marques d'hospitalité doivent toujours être basés sur un objectif commercial acceptable, être proportionnels aux activités de Wihuri dans chaque situation, et être conformes aux lois en vigueur.

Il est très difficile de fixer la limite entre les pratiques dites « usuelles » et les pots-de-vin qui eux sont interdits.

Il est donc important que les cadeaux donnés ou reçus par Wihuri soient petits, de valeur raisonnable, et ne soient jamais offerts aux autorités. Le personnel de Wihuri ou les personnes agissant en son nom ne peuvent accepter ou offrir des cadeaux ou des marques d'hospitalité qui violent ces principes.

Les décisions en matière de dons et de parrainage sont prises uniquement par le PDG du groupe.

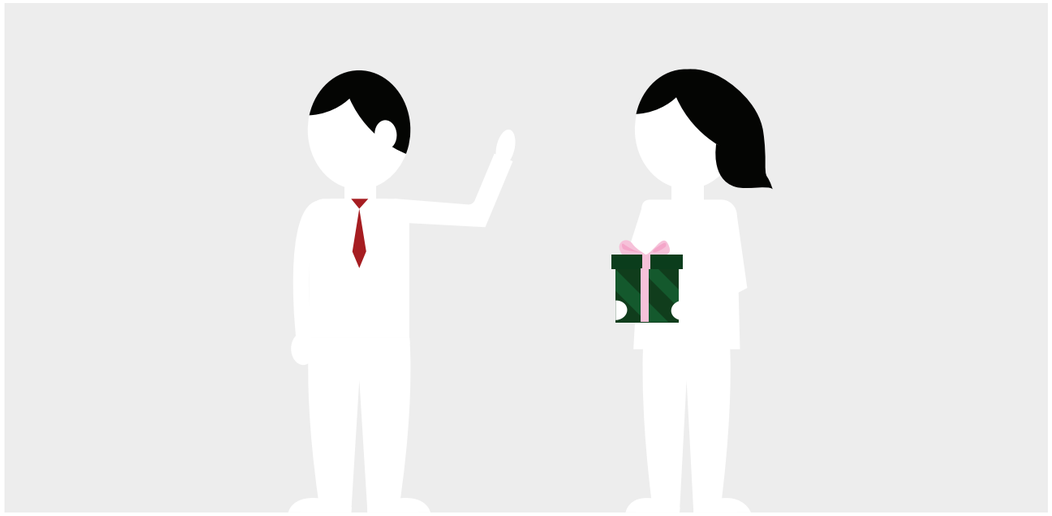

Pour agir de manière juste :

- En cas de doute, je vérifierai les pratiques auprès de mon supérieur hiérarchique (Principes relatifs aux cadeaux et à l'hospitalité).
- Les cadeaux donnés ou reçus au nom de Wihuri ne doivent jamais :
  - être d'une valeur supérieure à 50 euros, ou pour l'hospitalité (par exemple, les repas, les déplacements des intervenants) 150 euros par personne
  - être de l'argent ou des transferts d'argent ou être contraires aux bonnes manières
  - se répéter trop souvent
  - avoir une valeur significative par rapport à la culture et au niveau de vie du pays concerné.

« Avant de donner ou de recevoir un avantage, réfléchissez à la façon dont une personne extérieure le percevrait. »

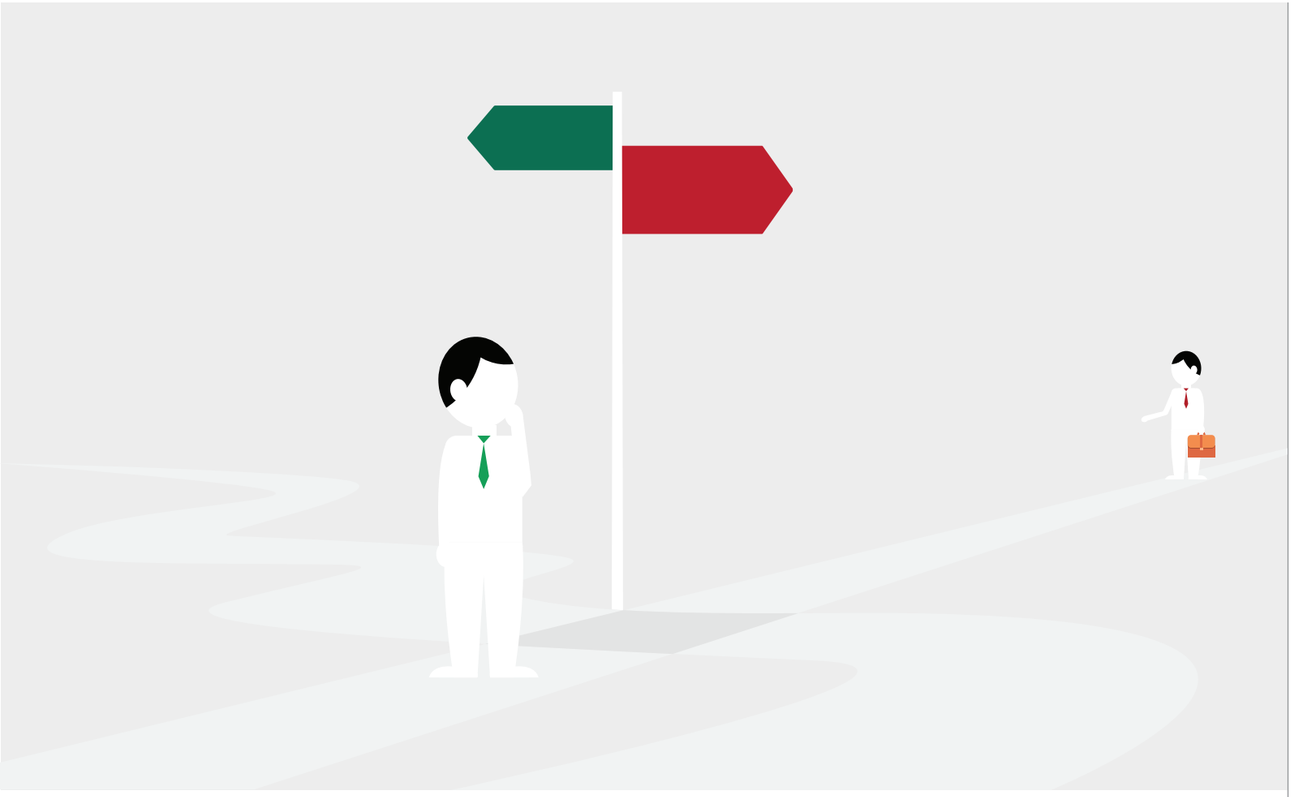

11. Nous évitons les conflits d’intérêts

Afin d’agir purement dans l’intérêt de Wihuri, il est important de s’assurer que nous ne sommes pas guidés par d’autres intérêts. Si nos propres intérêts et ceux de Wihuri s’opposent, un conflit d’intérêts survient.

Les conflits d’intérêts peuvent résulter, par exemple, de participations importantes dans les parties prenantes de Wihuri (comme un client, un concurrent ou un fournisseur), ou d’un poste au conseil d’administration ou d’un autre rôle dans une autre société qui détourne l’attention du travail pour Wihuri.

Un conflit d’intérêt peut également survenir si un membre de votre famille ou une autre personne proche de vous travaille pour une entreprise partenaire de Wihuri, ou si vous êtes dans une relation directeur-employé avec un ami proche ou un membre de votre famille.

Les conflits d’intérêts doivent toujours être évités. Si vous vous trouvez en situation de conflit d’intérêts dans une prise de décision, vous ne pouvez pas y participer. Les conflits d’intérêts doivent être clairement signalés à votre superviseur.

“Le conflit d’intérêts n’est pas nécessairement un problème en soi ; le fait de ne pas le signaler peut l’être.”

Pour agir de manière juste :

- Je signale ouvertement les éventuelles situations de conflit d’intérêts.
- Je ne participe pas à la prise de décision dans une situation de conflit d’intérêts réel ou même potentiel.
- Je m’efforce de toujours agir dans les intérêts de Wihuri dans mon travail.
- Je ne favorise pas mes intérêts personnels en utilisant les informations relatives à mes fonctions.



Le respect du Code de conduite de Wihuri est l’affaire de tous

Nous sommes tous responsables du respect du Code de conduite de Wihuri, des principes de lutte contre la corruption et des autres politiques et législations internes.

Si nous soupçonnons un comportement répréhensible, il est de notre devoir de le signaler.

Nous ne devons jamais supposer que quelqu’un d’autre a déjà signalé un risque ou une préoccupation.

Tous les rapports seront soigneusement examinés et les communications y afférentes resteront confidentielles dans la mesure du possible, et les données personnelles seront traitées de manière appropriée.

Les violations de nos politiques, le fait de ne pas signaler une violation ou de faire un faux rapport peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Wihuri n’autorise pas les représailles ou les actions à l’encontre des employés qui, de bonne foi, signalent des violations présumées ou participent à des enquêtes connexes.

Les représailles comprennent, par exemple, le déclassement, le licenciement, le refus de promotion, la réduction du salaire et toute forme d’intimidation ou de harcèlement.

Outre le présent Code de conduite, plusieurs politiques et lignes directrices essentielles de Wihuri sont disponibles sur l’intranet de Wihuri. Il s’agit notamment des principes de lutte contre la corruption, des Principes relatifs aux cadeaux et à l’hospitalité, de la politique de durabilité, de la politique de gestion des risques et du Code de conduite de Wihuri pour les fournisseurs.

Signaler une déviance ou préoccupation

Si vous avez connaissance d’une violation de notre Code de conduite ou d’actions qui pourraient être contraires à la loi :

1. **En premier choix, signalez la violation présumée à votre responsable.**
2. **Si vous ne vous sentez pas à l’aise pour en discuter avec votre responsable, ou si votre préoccupation concerne votre responsable, vous pouvez faire un rapport au responsable des RH ou directeur général ou PDG du groupe.**
3. **Vous pouvez également signaler une violation présumée en envoyant un message anonyme ou confidentiel par le canal de communication des dénonciations à l'équipe chargée des dénonciations, en suivant les directives de Wihuri en la matière : https://report.whistleb.com/wihuri**

Nous vous remercions de votre engagement
envers le Code de conduite de Wihuri.



Wihuri Group | Wihurinaukio 2 | 00570 Helsinki